

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

ACTIVITÉS DU PLAN MERCREDI

Le Centre de Loisirs Municipal accueille, le mercredi, les enfants de 3 à 13 ans.

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Du mercredi 4 septembre 2024 au mercredi 2 juillet 2025 (hors vacances scolaires).

ACTIVITÉS

En fonction du programme et de l'âge de l'enfant.

Pour les parents qui souhaitent que leurs enfants de plus de 7 ans découvrent l'apprentissage, ou le perfectionnement des nages à l'école de natation de Saint-Doulchard, le centre de loisirs propose d'emmener votre enfant sur le créneau réservé de 9 h à 9 h 45.

Se reporter aux pages 15 et 16 de ce dossier pour plus de renseignements et l'inscription (l'inscription doit être faite par les parents).

HORAIRES DES ACTIVITÉS

En journée ou demi-journée avec repas	En demi-journée sans repas (après-midi fournir le goûter)
De 9 h à 17 h ou de 9 h à 13 h	De 9 h à 11 h 30
	De 13 h 30 à 17 h

Pensez à fournir une gourde ou un verre en plastique à votre enfant.

Accueil des enfants avant les activités

Matin de 7 h 30 à 9 h
Après-midi de 13 h à 13 h 30

Accueil des enfants après les activités

matin de 11 h 30 à 12 h 30
midi de 13 h à 13 h 30
Soir de 17 h à 18 h 30

ATTENTION :

Pas de sortie autorisée pendant les activités.

Pas de ramassage.

TARIFS :

Conformément à la directive de la CNAF, les tarifs modulés sont appliqués en fonction du quotient familial.

Et suite à la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2024.

Habitant Saint-Doulchard	Extérieur Saint-Doulchard
La ½ journée de 2,57 € à 3,05 €	La ½ journée de 5,14 € à 6,05 €
La journée de 4,49 € à 4,92 €	La journée de 8,88 € à 9,74 €
Accueil du midi de 1,66 € à 1,87 €	Accueil du midi de 3,32 € à 3,75 €

REPAS

Habitant Saint-Doulchard	Extérieur Saint-Doulchard
de 1,00 € à 3,90 €	5 €

Les factures sont établies chaque mois.

CESU accepté pour les enfants de moins de 6 ans, sauf pour les repas.

INSCRIPTIONS

Par le biais du kiosque famille : <https://saint-doulchard.kiosquefamille.fr>

Pas d'inscription par téléphone

ATTENTION : modification ou réservation obligatoire la veille du jour concerné avant 9 h 30.

RENSEIGNEMENTS :

Mme Françoise ROSSIGNOL, responsable des accueils périscolaires reste joignable pour toute information au 02 48 24 06 84 et par mail : cdl.accueils@mairie-saintdoulchard.fr

Centre de Loisirs
28 rue des Plantes
18230 Saint-Doulchard



RENTREE
2024